

# **Privacy Statement**

## **Personal Health Information and Privacy**

The New Brunswick Personal Health Information Privacy and Access Act (PHIPAA) protects the privacy of your personal health information, including information about you maintained by Horizon Health Network. Under this Act, you have certain rights and choices regarding how this information is used and disclosed. As a custodian of your personal health information, Horizon Health Network is required to comply with this legislation

Our organization includes the following health care services:

- Public Health
- · Addictions and Mental Health Centres
- Community Health Centres/Clinics
- Extra Mural Program
- Hospitals

The following document outlines the approach adopted by Horizon Health Network to protect your privacy. Everyone working within Horizon Health Network must adhere to the terms stated herein.

### How do we collect your personal Information?

We collect personal health information about you directly from you or from the person acting on your behalf. The personal information we collect includes:

- demographic data such as name, address, phone number, date of birth, and marital status
- your Medicare number
- the names of those individuals who may make decisions on your behalf
- information about your physical and mental health
- information about your personal insurance and health care benefits
- your religious belief or associations
- information about your occupational health
- · financial information relating to payments or eligibility for health care

Occasionally, we collect personal health information about you from other sources if we have obtained your consent to do so or if the law permits. For example we may collect personal information from another health network, a nursing home, Department of Social Development, Veterans Affairs Canada, or the New Brunswick Prescription Drug Program.

We only collect the information that is required to provide care, manage the health care system, and communicate with you. We do not collect any other information, or allow information to be used for other purposes, without your verbal or written consent, except where authorized to do so by law.

## Who can see and use your personal health information?

We must document the services and care we provide to you and share your personal information with other health care professionals involved in your care including physicians and specialists, nurses, pharmacists, medical laboratory technologists, dietitians, physiotherapists and occupational therapists, etc.

We may also collect, use and give out your personal health information to others, as reasonably necessary without your prior consent in order to:

- obtain payment for your health care and hospital services
- plan, manage and administer health care programs and services, or to fulfill reporting obligations to certain authorized organizations for use in the planning and management of the health care system
- facilitate organ and tissue donation
- conduct quality control studies and peer reviews
- conduct research studies and trials
- fulfill other purposes as permitted or required by law

We must obtain your written consent before using or disclosing your information for purposes other than providing care. Some examples are:

- disclosing your information to media or third parties
- using your information in research projects
- giving insurance companies or legal counsels access to your health record or other information on your health condition
- asking your support for fundraising initiatives
- contacting you to inform you of health-related benefits, services, or education classes that may be of interest to vou

There are some situations where we are legally required to disclose your personal information without your consent. These situations include but are not limited to:

- billing provincial health plans
- reporting infectious diseases
- reducing potential physical or mental harm to an individual or the public
- responding to a court order
- providing information for an inquiry for internal purposes, a professional disciplinary body, or a regulating body

### **Your Rights and Choices**

PHIPAA identifies specific rights that individuals have with respect to their personal health information. You have the right, subject to certain limited exceptions, to:

- Ask us not to give out your personal health information to other health care providers or other parties, in which case we will not give out this information unless permitted or required by law to do so.
- Request to examine or receive a copy of your personal health information. If you wish to view the original record, one of our staff must be present to maintain the integrity of the record. A reasonable fee may be charged for providing a copy. Requests for access to your health record can be made verbally or in writing to the Health Records Department of the health facility or the person in charge of the sector from which you received care (in the absence of a Health Records Department).
- · Ask us to make corrections to inaccurate or incomplete personal health information.
- Designate another person to make decisions about your personal health information.

  File a complaint with the Chief Privacy Officer of Horizon Health Network if you believe your rights have not been respected.
- If you are not satisfied with the response, you may contact the provincial Access to Information and Privacy Commissioner at (506)453-5965 or 1-877-755-2811.

## Other Important Information

Safeguards are in place to protect the security of your information. These safeguards include a combination of physical, technological and administrative security measures that are appropriate to the sensitivity of the information. These safeguards are aimed at protecting personal information against loss or theft, as well as unauthorized access, disclosure, copying, use or modification.

We retain patient/client records as required by law and professional regulations. When information is no longer required, it is destroyed in a secure manner, according to set procedures that govern the storage and destruction of personal information.

### How to Contact Us

If you have any questions regarding our privacy practices, or wish to express your concern about how we have handled your personal information, please contact:

## **Chief Privacy Officer**

1-877-422-8717 Horizon Health Network 11300 Route 130, Waterville, NB E7P 0A4 www.HorizonNB.ca

March 10, 2011



## Énoncé sur la protection des renseignements personnels

#### Renseignements personnels sur la santé et la vie privée

La Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé (LAPRPS) du Nouveau-Brunswick protège le caractère privé de vos renseignements personnels sur la santé, y compris les renseignements qui vous concernent et que le Réseau de santé Horizon conserve. La loi vous accorde certains droits et choix concernant la manière dont on utilise et on communique vos renseignements. À titre de dépositaire de vos renseignements personnels sur la santé, le Réseau de santé Horizon doit se conformer à cette loi.

Notre organisme comprend les services de santé suivants :

- Santé publique
- Services de traitement des dépendances et de santé mentale
- Centres de santé communautaires / cliniques
- Programme extra-mural
- Hôpitaux

Le présent document décrit l'approche adoptée par le Réseau de santé Horizon pour protéger vos renseignements personnels. Toute personne travaillant au sein du Réseau de santé Horizon doit se conformer aux modalités ci-incluses.

### Comment recueillons-nous les renseignements à votre sujet?

Nous recueillons vos renseignements personnels sur la santé directement auprès de vous ou de la personne qui agit en votre nom. Les renseignements personnels sur la santé que nous recueillons peuvent comprendre :

- des données démographiques, comme votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone, votre date de naissance, votre état matrimonial
- votre numéro d'assurance-maladie
- le nom des personnes pouvant prendre des décisions pour vous
- des renseignements personnels sur votre état de santé physique et mental
- des renseignements sur vos assurances privées et vos prestations de soins de santé
- vos croyances ou associations religieuses
- vos renseignements sur la santé au travail
- vos renseignements financiers relativement aux paiements ou à l'admissibilité en matière de soins de santé

Parfois, nous recueillons auprès d'autres sources des renseignements personnels sur votre santé si nous avons obtenu votre consentement ou si la loi le permet. Par exemple, nous pouvons recueillir des renseignements personnels venant d'un autre réseau de la santé, des foyers de soins, du ministère du Développement social, du ministère des Anciens combattants ou du Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick.

Nous recueillons uniquement les renseignements nécessaires pour fournir des soins, gérer le système des soins de santé et communiquer avec vous. Nous ne recueillons aucun autre renseignement et nous ne permettons pas que les renseignements soient utilisés à d'autres fins sans votre consentement verbal ou écrit, sauf lorsque la loi nous permet de le faire.

## Qui peut voir et utiliser vos renseignements personnels sur la santé?

Nous devons noter les services et les soins que nous vous offrons et partager vos renseignements personnels avec d'autres professionnels de la santé participant à vos soins, y compris les médecins et les spécialistes, les infirmières, les pharmaciens, les technologistes de laboratoire médical, les diététistes, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, etc. Dans une mesure raisonnable et nécessaire, nous pourrions également recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels sur la santé à d'autres personnes sans votre consentement dans le but : • d'obtenir le paiement de vos soins de santé (et de services hospitaliers)

- de planifier, de gérer et d'administrer les programmes et services de soins de santé ou de remplir des obligations en matière de reddition de comptes envers certains organismes autorisés afin que vos renseignements servent à la planification et à la gestion du système de soins de santé
- de faciliter les dons d'organes et de tissus
- d'effectuer des activités d'amélioration de la qualité et des vérifications par les pairs
- d'effectuer des recherches et des essais cliniques
- de répondre à tout autre objectif permis ou exigé par la loi

Nous devons obtenir votre consentement écrit avant de pouvoir utiliser ou communiquer vos renseignements à d'autres fins que de vous fournir des soins; voici des exemples :

- donner vos renseignements aux médias ou à des tierces parties
- utiliser vos renseignements dans le cadre de projets de recherche
- donner accès à votre dossier clinique ainsi qu'à d'autres renseignements sur votre état de santé personnel à des compagnies d'assurance ou à des conseillers juridiques
- vous demander votre appui à l'occasion de collectes de fonds
- communiquer avec vous au sujet de prestations de soins de santé, de services ou de séances d'enseignement qui peuvent vous intéresser

Il y a certaines situations où nous sommes légalement tenus de divulguer vos renseignements personnels sans votre consentement. Entre autres, ces situations incluent:

- la facturation aux régimes provinciaux de la santé
- la déclaration des maladies infectieuses
- la réduction d'un risque menaçant la santé mentale ou physique d'un individu ou du public
- l'obligation de répondre à une ordonnance du tribunal
- une enquête émanant de l'organisme, d'un ordre professionnel pour des motifs disciplinaires ou d'un organisme de réglementation

## Vos droits et vos choix

La LAPRPS porte sur les droits particuliers des personnes relativement à leurs renseignements personnels sur la santé. Sous réserve de certaines exceptions limitées, vous avez les droits suivants :

- Demander qu'on ne transmette pas vos renseignements personnels sur la santé à d'autres fournisseurs de soins de santé ou à d'autres parties; dans ce cas, nous ne transmettrons pas les renseignements à moins que la loi nous permette de le faire ou nous oblige de le faire.
- Demander d'examiner ou de recevoir une copie de vos renseignements personnels sur la santé. Si vous souhaitez consulter le dossier original, il faudra qu'un membre du personnel soit présent au moment de la consultation afin de maintenir l'intégrité du dossier. On pourrait exiger des frais raisonnables pour vous fournir une copie de votre dossier original. Vous pouvez faire une demande d'accès à votre dossier clinique verbalement ou par écrit au Service des de l'établissment de santé ou à la personne responsable du secteur où vous avez reçu des soins (en l'absence d'un service des archives cliniques).
- Demander qu'on corrige des renseignements personnels sur la santé qui sont inexacts ou incomplets.
- Désigner une autre personne pour prendre des décisions concernant vos renseignements personnels sur la santé.
- Déposer une plainte auprès du chef de la protection des renseignements personnels du Réseau de santé Horizon si vous croyez que vos droits n'ont pas
- Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse fournie, vous pouvez communiquer avec le Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick au 506-453-5965 ou au 1-877-755-2811.

## **Autres renseignements importants**

Des garanties sont en place afin de protéger la sécurité de vos renseignements. Ces garanties comprennent une combinaison de mesures physiques, technologiques et administratives appropriées au caractère sensible des renseignements. Le but de ces garanties est de protéger les renseignements personnels contre la perte ou le vol ainsi que l'accès, la divulgation, la reproduction, l'utilisation ou la modification non autorisés.

Nous conservons les dossiers des patients/clients, comme l'exigent la loi et les règlements professionnels. Lorsque les renseignements ne sont plus nécessaires, ils sont détruits de manière sécuritaire, conformément aux procédures établies qui encadrent l'entreposage et la destruction des renseignements personnels.

### Comment communiquer avec nous

Si vous avez des questions concernant nos pratiques de protection des renseignements personnels ou si vous désirez exprimer une préoccupation au sujet du traitement de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec :

### Chef de la protection des renseignements personnels

Tél.: 1-877-422-8717 Réseau de santé Horizon 11300, route 130, Waterville, NB E7P 0A4 Canada www.HorizonNB.ca

10 mars 2011